

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 01.08.2025
Convocation faite
Le 18.07.2025**

**Délibération
N°2025-07-159**

**Recomposition du Bureau
de la Communauté**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 25 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vendredi vingt-cinq juillet à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE (jusqu'au point n°2025-07-167 excepté les points n°2025-07-161 et n°2025-07-166), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (suppléante de M. Pascal GILLAUX), M. Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (suppléant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Bernard BŒUF (suppléant de M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2025-07-168 et pour les points n°2025-07-161 et n°2025-07-166, pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX (suppléé par M^{me} Mireille LARCHER), Eric GUERINY (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à compter du point n°2025-07-155), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Bernard DEFORGE (suppléé par M. Teddy BISKUPSKI), Patrice PRINCE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (suppléé par M. Bernard BŒUF), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2020-07-123 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du Bureau communautaire,

Vu la délibération n°2020-07-125 de la même séance procédant à l'élection des 5 membres supplémentaires du Bureau de la Communauté comme suit :

- Mme Virginie ROGISSART, représentante de la Commune de FÉPIN,
- M. Pascal GILLAUX, représentant de la Commune de FROMELENNES,
- Mme Isabelle BODART, représentante de la Commune de HIERGES,
- M. Philippe RAVIDAT, représentant de la Commune de MONTIGNY-SUR-MEUSE,
- M. Eric VISCARDY, représentant de la Commune de GIVET,

Considérant les démissions de MM. Jean-Pol DEVRESSE, Sébastien PAULET, Jean-Marie BARREDA et de la nomination de nouveaux vice-présidents,

Vu les délibérations n°2025-07-155, n°2025-07-156, n°2025-07-157 et n°2025-07-158 du 25 juillet 2025,

Considérant qu'il résulte de cette dernière, que la Commune de GIVET est désormais représentée par M. Robert ITUCCI, Vice-Président de la Communauté et par conséquent qu'il est mis fin à la représentation de M. Eric VISCARDY au Bureau,

Considérant la nécessité de procéder à la recomposition du Bureau concernant les 5 membres supplémentaires représentant chacun une commune dont aucun délégué n'est Vice-Président,

Considérant que les communes de LANDRICHAMPS et de VIREUX-MOLHAIN ne sont plus représentées au sein du Bureau de la Communauté,

Considérant l'appel à candidatures pour le représentant de la Commune de LANDRICHAMPS et la candidature de Monsieur Patrice PRINCE,

Considérant l'appel à candidatures pour le représentant de la Commune de VIREUX-MOLHAIN et la candidature de Madame Sandrine BOURGEOIS,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets mais par un vote à main levée,
- * **décide** de proclamer M. Patrice PRINCE membre du Bureau représentant la Commune de LANDRICHAMPS et de procéder à son installation immédiate,
- * **décide** de proclamer Mme Sandrine BOURGEOIS, membre du Bureau représentant la Commune de VIREUX-MOLHAIN et de procéder à son installation immédiate.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

